



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
RENNES MÉTROPOLE

Rédaction du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Orientations générales à débattre dans les Conseils Municipaux

Calendrier de travail sur le PADD :

- **3 novembre 2015 et 26 avril 2016** : séminaires d'élus
- **Mai à septembre 2016** : plusieurs séances du comité de pilotage du PLUi
- **Courant septembre** : transmission du document aux communes
- **Octobre / novembre** : débat dans chaque Conseil municipal
- **Début 2017** : conférence des maires
- **Début 2017** : débat en Conseil Métropolitain
- **Courant 2017** : finalisation de l'écriture, avec analyse de la portée juridique des éléments rédigés

Portées politique et juridique du PADD

- **Projet politique = vision à long terme, ambitions pour le territoire, principes pour le mode de développement**
- **Document central du PLUi, ne pouvant être modifié que par voie de révision du PLUi et non par une simple modification**
Articulation et cohérence à travailler entre le PADD, document cadre, et les OAP et le règlement qui sont opposables aux autorisations d'urbanisme
- **Le document final du PADD sera validé au moment de l'arrêt du PLUi (mi 2018) : au stade actuel, c'est un document d'étape recensant les orientations**

L'histoire : la tradition de planification

L'élaboration du premier PLUi de Rennes Métropole s'inscrit dans le temps long de la planification du grand territoire rennais.

- En 1974, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) élaboré par l'État prône une urbanisation continue le long d'axes lourds de transports en commun, type ville-nouvelle
- Dès 1982, les élus élaborent un nouveau schéma directeur qui introduit plutôt un développement équilibré sur l'ensemble des communes, des ceintures vertes étant affirmées entre chacune de ces "villettes". Le schéma directeur de 1994 approfondit ces enjeux d'alternance entre ville et campagne et introduit la notion de « pôles d'appui ».
- En 2007, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) change d'échelle et concrétise les principes d'un développement équilibré en « ville-archipel » préservant l'alternance ville/campagne, tout en favorisant la mise en réseau des communes.
- La révision du SCOT de 2015 fait évoluer ce concept de « ville-archipel » vers un projet de développement fondé sur une armature urbaine, dans une logique de diversité, de complémentarité et de solidarité entre les communes.

Cette pratique ancienne « *d'un cadre collectif* » pour développer le territoire s'est matérialisée et déclinée dans les documents communaux (POS puis PLU) élaborés majoritairement en régie et de façon homogène.

Cette expérience du travail en commun a permis, depuis plusieurs générations d'élus, d'identifier les enjeux, de partager les objectifs et de s'accorder sur les moyens et règles pour mettre en œuvre collectivement l'aménagement du territoire de l'agglomération rennaise.

L'élaboration du PLUi s'inscrit dans cette tradition de planification : son projet s'appuie sur les réflexions, documents ou politiques publiques existants ou en cours (Projet de Territoire, SCOT, PLH, PDU, PCAET, PLA...) et favorise leur déclinaison spatiale et/ou leur mise en œuvre opérationnelle. Le PLUi détermine le projet de développement et d'accueil du territoire à horizon 2035.

La diversité : une métropole de toutes les échelles

La construction de cette histoire commune s'est faite sur la base d'un certain nombre de valeurs fondées sur le vivre ensemble, la cohésion sociale, l'accueil de toutes les populations. Celles-ci sont encore aujourd'hui le socle du développement rennais, et ceci, aussi bien pour la ville centre que pour l'ensemble des autres communes.

Cette diversité et cette complémentarité entre chaque commune du territoire reste la base d'un projet de développement du territoire atypique : un mode de vie urbain avec des intensités différentes selon les communes, qui offre une variété de modes de vie, dans un environnement de qualité privilégiant une imbrication et une alternance entre les espaces bâtis et non bâtis.

Cette « ville multiple », urbaine, périurbaine et rurale, permet de concilier les enjeux d'attractivité et de proximité, concrétisant l'ambition de développement portée par le territoire et rendant possible aussi bien l'accès aux services du quotidien sur la majorité du territoire, que la réalisation de grands projets métropolitains au bénéfice de tous.

Aujourd'hui, cette caractéristique est un atout majeur au moment où l'on observe que les métropoles européennes dynamiques sont celles qui ne sont pas spécialisées sur une seule fonction ou une seule activité économique et qui restent ancrées à un territoire varié. C'est cette diversité qui doit permettre de construire un développement durable de la métropole afin de l'engager dans une transition écologique.

Le futur : Une nouvelle « ère de la métropole rennaise »

Le PLH de 2005 a permis à la Communauté d'Agglomération de franchir un palier en termes de « pacte communautaire », sur la base d'une politique de l'habitat très volontariste ayant bénéficié au développement de l'ensemble des communes. La volonté d'accueillir toutes les populations se poursuit aujourd'hui : cette dynamique s'accompagne de grands projets ou de changements majeurs en cours qui préfigurent une nouvelle « ère rennaise » :

- L'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, la construction de la ligne b du métro, la réorganisation du réseau de bus qui en découlera
- Les grands projets de rayonnement, tels que le Centre des congrès, la cité Internationale, EuroRennes ou la vallée de la Vilaine qui se concrétisent
- Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRNU 2) qui va dynamiser les quartiers les plus défavorisés
- La volonté du territoire de s'engager dans les grandes problématiques et mutations en cours notamment en ce qui concerne la santé, le numérique et les enjeux énergétiques/climatiques

Cette nouvelle ère s'engage au moment où la Communauté d'Agglomération devient une Métropole. Ce changement de statut s'inscrit dans la continuité de cette histoire collective : la prise de compétence par la Métropole sur les documents d'urbanisme réaffirme les pratiques de gouvernance sur le territoire, axées sur le consensus et la subsidiarité, avec l'enjeu de poursuivre l'implication et le rôle de chaque commune dans le développement du territoire. L'appropriation par les habitants de ces enjeux

nécessite également d'associer les citoyens et acteurs du territoire dans la définition des projets urbains.

L'élaboration du PLUi permet de consolider les acquis du territoire, de concrétiser les grands projets en cours ou à venir, de prendre la mesure des enjeux sociétaux et environnementaux grandissants, tout en portant attention aux projets des communes.

Les défis à relever, les principes du projet

Dans le respect des objectifs et orientations du SCOT, le PLUi permet de projeter le territoire rennais dans les 15 prochaines années, en relevant les défis auxquels il est confronté et en organisant son projet autour des principes suivants :

| | |
|--|---|
| Le socle Un socle métropolitain réaffirmé : l'ambition du développement, le rôle de Rennes Métropole comme capitale régionale, le dynamisme économique, l'accueil partagé et solidaire. Ce socle s'appuie sur la diversité des communes, chacune jouant son rôle dans le développement métropolitain : c'est la complémentarité de leurs fonctions qui fait métropole. | Partie A : Renforcer la dynamique métropolitaine au bénéfice de son territoire et de la Bretagne <u>Orientation 1</u> : Une métropole attractive et entraînant au bénéfice de tous <u>Orientation 2</u> : Une métropole entreprenante et innovante, au service de l'emploi <u>Orientation 3</u> : Une métropole accueillante et solidaire au bénéfice de modes de vies variés |
| L'organisation Une organisation spatiale au service de la qualité de vie, pour que chaque habitant puisse bénéficier de choix résidentiels, de services variés, d'accès à l'emploi : l'armature urbaine structure le développement du territoire, lui-même desservi par un réseau de mobilité performant, les intensités urbaines favorisent le vivre ensemble. | Partie B : Mettre en place une armature urbaine conciliant attractivité, proximité et sobriété <u>Orientation 4</u> : Une armature urbaine pour structurer le développement et l'aménagement de la métropole <u>Orientation 5</u> : Une offre de mobilité variée et performante, au service des habitants, anticipant la transition énergétique <u>Orientation 6</u> : Des villes compactes/intenses pour favoriser la proximité et la sobriété |
| Les défis Un positionnement comme une éco métropole du XXIème siècle dont le développement s'appuie sur son armature agricole et naturelle, où la prise en compte des enjeux de santé et de bien-être des habitants est au cœur des projets, où transitions énergétique et écologique permettent d'inscrire le territoire dans une dynamique de changement. | Partie C : Inscrire la métropole dans une dynamique de transition <u>Orientation 7</u> : Valoriser l'armature agro-naturelle pour structurer le développement du territoire <u>Orientation 8</u> : Intégrer la santé et la gestion des risques dans les projets, limiter les nuisances <u>Orientation 9</u> : Engager le territoire dans une dynamique de transition pour relever les défis énergétiques et du changement climatique |

Partie A : Renforcer la dynamique métropolitaine au bénéfice de son territoire et de la Bretagne

C'est la variété des communes du territoire qui permet de composer la métropole rennaise et d'assumer son rôle de capitale régionale. Celle-ci doit poursuivre sa trajectoire métropolitaine en se positionnant comme une métropole européenne. Ce destin commun s'appuie sur une dynamique économique qui permet de proposer une offre d'emplois variée sur le bassin de vie même des habitants. Ce développement dépasse largement les limites territoriales de la métropole, bénéficiant ainsi à des territoires plus éloignés : dans ce cadre, afin d'éviter un éloignement contraint des habitants, les communes Rennaises doivent continuer à proposer des modes de vies variés sur leur territoire, favorisant le vivre ensemble de leurs habitants.

Orientation 1 : une métropole attractive et entraînant au bénéfice de tous

Un territoire qui assume son statut de capitale régionale et de métropole nationale en étant attractive et entraînant pour ses habitants et pour la Bretagne.

- Positionner la métropole rennaise, capitale régionale, comme une métropole européenne : cœur de coopérations territoriales extra régionales, rôle actif dans le réseau des villes bretonnes, porte d'entrée de la Bretagne
- Développer et positionner les fonctions métropolitaines (tertiaire, enseignement supérieur, culture, santé, grands équipements, loisirs, sport) dans des sites stratégiques, visibles, reliés et desservis par des transports en communs performants
- Renforcer l'université en affirmant l'ambition de faire figurer Rennes parmi les 10 premières métropoles européennes à profil universitaire
- Conforter le centre-ville de Rennes comme un "centre métropole" partagé entre tous les métropolitains et vecteur de rayonnement à l'échelle régionale
- Au-delà du centre-ville de Rennes, concentrer et réguler le commerce de besoins occasionnels et exceptionnels sur quelques sites d'envergure en permettant leur modernisation afin de s'adapter aux évolutions des comportements des consommateurs et aux attentes des habitants
- Renforcer le tourisme comme vecteur du développement, d'attractivité, de rencontres, de valorisation du patrimoine urbain et rural et de préservation des espaces naturels

Orientation 2 : une métropole entreprenante et innovante, au service de l'emploi

Un territoire qui renforce et accompagne le dynamisme économique et favorise une variété d'activités, gage de son attractivité et de sa cohésion sociale.

Un territoire qui encourage les innovations et la créativité en s'appuyant sur les pôles d'enseignement, de recherche, les forces vives du territoire (industrie automobile, agriculture et agroalimentaire, numérique...) et les dynamiques culturelles.

- Concentrer les fonctions tertiaires dans les sites bien desservis, notamment en transports en commun, en maîtrisant leur développement aussi bien quantitatif que qualitatif ; prévoir et rendre possible leur réversibilité fonctionnelle, notamment vers de l'habitat
- Développer les capacités industrielles, de production et de logistique :
 - . En renouvelant les sites industriels historiques
 - . En créant de nouveaux sites économiques de production majeurs, à proximité des infrastructures de transports
- Faire émerger de nouveaux secteurs d'activités (relais de croissance), notamment en s'appuyant sur les dynamiques de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, de l'essor du numérique, de la transition énergétique... : dans ce cadre, accompagner les évolutions sociétales et technologiques en favorisant « les nouvelles formes de travail »
- Préserver les fonctions économiques de proximité (artisanat...) en planifiant la localisation et la temporalité des capacités d'accueils
- Conforter l'agriculture comme filière économique prioritaire, support des activités agro-alimentaires, mais également sources de nouvelles activités en circuits courts
- Renforcer la recherche, l'enseignement supérieur et les capacités d'innovations et favoriser l'entrepreneuriat innovant
- Développer les usages et l'accès au numérique
 - Diffuser et structurer les réseaux du numérique
 - Innover et expérimenter les usages du numérique au service des habitants, de l'emploi et des activités

Orientation 3 : une métropole accueillante et solidaire au bénéfice de modes de vies variés

Un territoire qui doit poursuivre l'accueil de nouveaux habitants, dans une logique de dynamisme et de solidarité, aussi bien sociale et générationnelle que territoriale, afin de garantir le vivre ensemble et la cohésion sociale, gages de son attractivité.

- Favoriser et accompagner une dynamique démographique parmi les plus fortes sur le plan national et fondée aussi bien sur le solde naturel que migratoire
- Pour cela, accompagner le choix résidentiel des ménages en proposant, dans toutes les communes, une gamme de logements et une offre de services répondant à leurs besoins (revenus, composition des ménages...)
- Transformer et rendre attractifs les quartiers prioritaires : rénovation de l'existant, création de nouveaux logements et diversification, renouvellement des espaces publics, amélioration des transports en commun, développement d'activités économiques
- Sur le plan énergétique, accompagner la réhabilitation du parc social et favoriser la rénovation du parc ancien)
- Prévoir les modalités d'accompagnement des populations dans les différentes communes, notamment pour favoriser l'insertion sociale et garantir la mixité sociale mais aussi en anticipant les besoins en équipements
- Pour répondre à ces objectifs qualitatifs, et dans le respect des objectifs inter EPCI définis dans le SCOT, construire 65 000 logements d'ici 2035, en les répartissant suivant l'armature urbaine

Partie B : Mettre en place une armature urbaine conciliant attractivité, proximité et sobriété

La dynamique métropolitaine est portée et partagée par l'ensemble des communes, chacune à sa façon, selon ses atouts, ses spécificités, son histoire. Chaque commune doit avoir sa propre trajectoire afin de contribuer au développement du territoire et offrir, collectivement, une variété de services. Les habitants "habitent" dans une commune mais "vivent" et "pratiquent" un territoire plus large, en étant "usagers multiples" de services ou d'équipements sur d'autres communes et à l'échelle métropolitaine. La mise en place de l'armature urbaine, en détaillant ces principes de différenciation et de solidarité entre les communes, doit permettre de concilier aussi bien les enjeux de développement et de sobriété que les pratiques de proximités et d'échelle métropolitaine.

En partageant cette population métropolitaine, les communes partagent également des modes de déplacements qui tissent des liens entre elles et irriguent le territoire : il s'agit de renforcer l'offre performante de transports en commun tout en rendant possible l'émergence de formes de mobilité favorisant la limitation à la voiture solo.

Le développement de chaque commune doit ainsi se poursuivre en rendant possible l'identité communale dans la pluralité métropolitaine, dans une logique d'intensité et de renouvellement favorisant des bourgs ou villes animés, rendant possible des choix de modes de vie variés et limitant l'étalement urbain.

L'ensemble de cette organisation spatiale doit permettre de limiter les besoins en énergie du territoire et de l'engager dans une transition écologique (partie 3)

Orientation 4 : une armature urbaine, aux trajectoires multiples, pour structurer le développement et l'aménagement de la métropole

La ville archipel évolue vers un développement différencié des communes, dans une logique de complémentarité et de solidarité territoriales, favorisant des choix de modes de vie variés, limitant les déplacements carbonés contraints et préservant l'imbrication entre espaces urbains et naturels. Elle permet à chaque commune d'avoir sa propre trajectoire tout en contribuant au projet commun.

- Favoriser le développement des communes et organiser l'accès aux services, équipements et commerces selon l'armature urbaine du SCOT, afin de conserver la diversité des communes et une variété de choix de modes de vie
- Dans ce cadre :
 - Renforcer et densifier le cœur de métropole et les communes pôles d'appui et pôles structurants de bassin de vie, en y regroupant davantage d'activités, d'emplois, de logements, de services... afin de faciliter le quotidien des habitants, notamment en termes de déplacements
 - Accompagner le développement des pôles de proximité pour qu'ils puissent répondre aux besoins de leurs habitants
- Conforter le rôle commercial des pôles structurants de bassin de vie en améliorant la diversité de leur offre commerciale pour les achats occasionnels ; sur le reste du territoire, éviter les localisations venant concurrencer ou fragiliser les centres-villes des communes
- S'appuyer sur le fonctionnement en réseau des communes pour favoriser l'accès aux équipements sur des bassins de vie élargis : mutualisation, accès modes doux...

Orientation 5 : une offre de mobilité variée et performante, au service des habitants

Afin de poursuivre la réduction de l'usage de la voiture, de développer des offres alternatives à la voiture solo et de réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- ***Développer les intensités urbaines, en conciliant transports performants et ville apaisée***
 - ***Favoriser les mobilités douces et le développement des transports en commun, en optimisant les infrastructures et les réseaux en place***
- Renforcer et garantir l'articulation entre le développement urbain et l'offre de transport en commun dont l'efficacité est renforcée par les intensifications urbaines
 - Réduire l'usage de la voiture solo en impulsant et accompagnant les changements de comportements :
 - Favoriser les usages partagés de la voiture, notamment par le covoiturage et par des aménagements adéquats (parkings, voirie, multimodalité...)
 - Promouvoir des infrastructures et aménagements urbains donnant la priorité aux transports en commun et aux modes actifs de façon sécurisée pour tous les publics
 - Poursuivre la desserte de l'ensemble des communes en transports en commun, en rendant plus performantes les liaisons entre les communes pôles et le cœur de métropole et en prenant en compte les effets de la ligne B du métro
 - Réduire les risques d'engorgement des infrastructures routières en travaillant, avec l'ensemble des acteurs concernés, sur les temporalités de la ville (horaires de travail, scolaires, services publics, vitesse, localisation des équipements...)
 - Favoriser l'intermodalité des différents modes de déplacements, en s'appuyant sur les pôles d'échanges et de services, notamment les gares de l'étoile ferroviaire et les stations de métro, afin de faciliter le temps d'accès aux différents services urbains
 - Favoriser le maillage de modes actifs au sein des espaces urbanisés ou à urbaniser et entre les communes (notamment le vélo et le vélo à assistance électrique), afin d'étoffer cette offre de mobilités intercommunale mais aussi afin de favoriser la qualité de vie, la santé et l'accessibilité aux centres-bourgs / centres-villes et aux équipements
 - Mettre en place des politiques de stationnement adaptées selon les situations urbaines et les offres de mobilités présentes sur chaque territoire

- Développer et favoriser une logistique de proximité en s'adaptant aux différentes situations urbaines et aux évolutions consuméristes et technologiques

Orientation 6 : Des villes compactes/intenses pour favoriser la proximité, la mixité, et la sobriété :

Un développement qui s'appuie sur les intensités urbaines pour structurer la ville des proximités, favoriser le parcours résidentiel pour tous, dynamiser les centres-bourgs, centres-villes ou quartiers, répondre aux besoins de services et de commerces des habitants, favoriser les mobilités douces et limiter l'étalement urbain.

- La ville "des courtes distances" : affirmer l'échelle de la proximité, en renforçant les centres-villes, les centres-bourgs, les centralités de quartiers, pour répondre aux enjeux d'animation urbaine et de cohésion sociale, de mobilité quotidienne et de temps d'accès aux services urbains et aux équipements
- Favoriser cette ville des proximités :
 - Par le renouvellement urbain
 - En accompagnant les intensifications urbaines par la conception ou la requalification d'espaces et d'équipements publics facilitant les mobilités actives pour tous, améliorant la qualité de vie et offrant une variété d'usages aussi bien fonctionnels que temporels
 - Par la limitation de l'éparpillement commercial dans les communes en rendant préférentielle la localisation des nouveaux commerces de proximité dans les centralités urbaines
 - Par l'économie d'espace en urbanisant les nouveaux secteurs en continuité urbaine, dans un volume correspondant aux besoins de développement. Dans ce cadre, poursuivre les efforts de lutte contre l'étalement urbain et quantifier les zones à urbaniser en conséquence (avoir des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace)

- Promouvoir, en renouvellement et en extension, des formes urbaines variées, économes et novatrices :
 - En prenant en compte la géographie, les paysages et le patrimoine des sites
 - En prenant en compte les effets du réchauffement climatique, les capacités à mobiliser les énergies renouvelables et à se raccorder aux réseaux d'énergies et numériques existants ou à créer, en garantissant une performance énergétique élevée des nouveaux logements
 - En établissant des principes d'urbanisation correspondant aux différentes « situations urbaines » identifiées à l'échelle de la Métropole sur l'ensemble des communes
 - En favorisant l'intégration sociale et urbaine et en prenant en compte les évolutions sociétales (vieillesse, décohabitation, parcours résidentiel...)
 - En proposant des capacités d'évolution/adaptation des usages des bâtiments
 - En favorisant l'émergence ou la pérennisation des nouveaux modes de travail, facteurs d'animation urbaine, de cohésion sociale et de dynamisme économique
- Structurer les communes par une armature écologique favorisant la nature en ville et garantissant l'accès aux espaces agros-naturels préservés grâce au mode de développement en "ville-archipel" : favoriser ainsi les continuités écologiques entre la campagne et le cœur des villes et donc le maillage des modes actifs
- Afin de faciliter le maintien ou la formation de villes compactes et de préserver la qualité des paysages composant le territoire :
 - éviter, en dehors des espaces urbanisés, les nouvelles urbanisations linéaires le long des axes routiers,
 - travailler qualitativement les paysages d'entrées de villes, existants ou à venir

Partie C : Inscrire la métropole dans une dynamique de transition

Figure marquante du territoire et fruit de son mode de développement, les espaces agros-naturels préservés jusqu'au cœur du territoire, en bordure de rocade, forment une continuité paysagère et environnementale reliant toutes les communes. Ce bien commun structure le développement du territoire au même titre que l'armature urbaine.

Sa préservation et sa valorisation doivent favoriser le fonctionnement écologique du territoire tout en rendant possible l'émergence de nouveaux usages. Cette qualité de vie préservée doit permettre d'inscrire la notion de « bien-être » au cœur des projets.

Ces espaces préservés, et les dynamiques économiques et démographiques du territoire, organisées sous la forme d'une ville archipel structurée par une armature urbaine, doivent permettre d'inscrire la métropole dans une dynamique de transition au bénéfice de ses habitants.

Orientation 7 : valoriser l'armature agro-naturelle pour structurer le développement du territoire

Dans une logique d'imbrication et de proximité avec les tissus urbains, poursuivre la préservation et renforcer la valorisation et les usages des espaces agros-naturels, du fleuve et des rivières, gages de la qualité de vie du territoire, de la protection de la biodiversité, de son fonctionnement écologique et de son attractivité.

- Révéler la géographie, les paysages et la trame verte et bleue : protéger les espaces agricoles et le maillage bocager, valoriser les fonds de vallées et les rivières, préserver les zones humides, animer les rives, protéger les MNIE. Poursuivre ainsi la remise en bon état des continuités écologiques lorsqu'elles ont été dégradées ou supprimées
- Affirmer la ville archipel en valorisant les espaces agros-naturels, en respectant les limites paysagères naturelles ou liées à des infrastructures, en évitant les conurbations urbaines
- Assumer des lisières urbaines franches tout en rendant perméable la ville à la nature
- Conforter la fonction productive des espaces agricoles tout en les ouvrant vers des usages et fonctions compatibles, au service des habitants et des acteurs du territoire : sports et loisirs, culture, ressources (matériaux, énergie...)
- Favoriser les usages de « loisirs verts » dans les espaces naturels par le développement de réseaux de cheminements et de projets structurants à l'échelle communale ou intercommunale

Orientation 8 : Construire une « métropole du bien-être » au service de ses habitants intégrant la santé et la gestion des risques dans les projets, et limitant les nuisances

Lutter contre les inégalités de santé, sociales et environnementales. Prendre en compte les risques en limitant leurs impacts et en les intégrant dans les projets d'aménagement. Améliorer la qualité du cadre de vie en limitant les nuisances.

- Garantir la cohésion sociale et l'équité en concevant et promouvant, à l'échelle de la Métropole, des projets :
 - Favorisant la mixité sociale et générationnelle,
 - Tenant compte de la diversité des caractéristiques socio-économiques des habitants du territoire et notamment des personnes les plus vulnérables,
 - Intégrant les problématiques du vieillissement et du handicap
- Promouvoir un habitat sain
 - Construire et / ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité et ventilation naturelles, qualité de l'air intérieur, isolation thermique et acoustique, matériaux sains Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne
 - Favoriser l'adaptation du bâti et des espaces aux événements climatiques
- Garantir la qualité et la ressource en eau et renforcer le respect du cycle de l'eau dans les différents projets d'urbanisation, en renouvellement et en extension, ou d'aménagement
- Réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores et atmosphériques et aux risques naturels, technologiques et industriels
 - Améliorer la qualité de l'air extérieur
 - Diminuer l'exposition des populations aux nuisances sonores, à la pollution des sols et sous-sols, aux champs électromagnétiques
 - Prendre en compte les risques naturels et industriels
 - Prendre en compte la gestion et prévention des déchets ainsi que leur valorisation aux différentes échelles des projets
- Promouvoir des projets et aménagements permettant et facilitant des activités favorables au bien-être et à la santé

Orientation 9 : engager le territoire dans une dynamique de transition pour relever les défis énergétique et du changement climatique

S'appuyer sur les dynamiques du territoire et son mode de développement (armature urbaine, mobilités, villes compactes, espaces agro-naturels préservés) pour relever les défis du XXI° : un territoire résilient, qui tout en préservant ses valeurs et valorisant son patrimoine naturel, relève les défis énergétique et climatique et s'engage dans une transition écologique. Devenir une éco-métropole au service de ses habitants et de ses usagers tout en conservant des facultés d'adaptations et de changements pour les générations futures.

- Concevoir les nouveaux aménagements en privilégiant une conception d'ensemble et une architecture bioclimatique pour limiter la consommation énergétique et les émissions de GES (gaz à effets de serre) et s'engager dans l'atténuation du changement climatique
- Intégrer l'adaptation au changement climatique pour chaque projet, quel que soit son échelle : végétalisation, réduction de l'îlot de chaleur, des inondations et de l'artificialisation des sols...
- Favoriser localement la production d'énergies renouvelables et les mobilités décarbonnées
- Optimiser le fonctionnement actuel et l'extension des réseaux énergétiques, notamment en lien avec l'évolution des usages et des technologies et le développement des énergies renouvelables
- Privilégier l'utilisation de matériaux bio-sourcés, de provenance locale, recyclables et/ou recyclés... intégrant la prise en compte des effets sur la santé, notamment dans les logements : dans ce cadre, favoriser l'émergence de filières locales
- Favoriser une dynamique de plantations boisées permettant de renforcer et développer les différents usages du bois : paysage, énergie, construction, filières économiques, agroforesterie...

En s'appuyant sur ses atouts, son histoire, ses communes et son mode de développement volontariste, l'agglomération rennaise se projette ainsi dans une dynamique de transition écologique pour devenir une « éco métropole » au service de ses habitants. Dans ce cadre, elle anticipe et accompagne l'évolution des comportements face aux enjeux environnementaux et climatiques et met au cœur des projets les enjeux de « qualité de vie » pour ses habitants.